

# La lettre de Montauroux

et du canton

Nouvelle série numéro 7 - Octobre 2004

Numéro 7 Dépôt légal à parution-- La Lettre de Montauroux est une publication de 'Le Clos' (association loi 1901) 9, Rue du Rastel 83440 Montauroux - SIRET 449 889 021 00019 --- Directeur de la publication Robert Cecchinato Imprimerie SERIGRAV 83440 CALLIAN ISSN: 1638 - 9638



## ON N'EST JAMAIS MIEUX SERVI .....

La revue municipale ouvre traditionnellement ses pages à toutes les associations de la commune. Cet article du "Clos" n'a pas été retenu par la Mairie

### « Connaître l'association Le Clos »

Voilà maintenant 3 ans que l'association existe. Elle compte aujourd'hui 70 adhérents. Elle a pour but d'agir dans le domaine de la citoyenneté et du social sur la commune de Montauroux mais aussi sur le canton de Fayence, en s'appuyant sur des activités diversifiées :

#### Actions citoyenneté :

Publication de « La Lettre de Montauroux » (3000 exemplaires distribués) : bulletin d'informations locales.  
Interventions auprès des collectivités dans le domaine du social et de l'environnement  
Projet de formation et d'information des jeunes (collégiens et lycéens), à la gestion municipale et cantonale, avec l'aide d'intervenants qualifiés. (Une subvention du Conseil Général est à l'étude pour ce projet et d'autres du même type)

#### Actions favorisant le lien social :

Réunions de quartiers  
Pique-nique annuel ouvert à tous  
Organisation d'un vide grenier annuel (prochaine édition le 19 septembre 2004 à coté de la Maison Pour Tous).  
Participation aux diverses activités associatives, notamment le Noël des enfants.

A l'écoute de tous pour de nouvelles initiatives.

## Sècheresse été 2004:

### Les trous de balles exonérés de restrictions d'eau...



Dépêche AFP du mardi 3 août 2004 :

Le département du Var connaît "une situation de sécheresse quasiment historique", a estimé mardi la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, évoquant un "risque écologique fort"...

"...il est important de rappeler à chacun, habitant permanent ou touriste, que l'eau est une ressource précieuse qu'il convient de ne pas gaspiller", a ajouté la préfecture.

## LA VIE AUX ESTERETS du LAC -Commune de Montauroux- Sans eau ou presque

Entre 1989 et 2001, 240 habitations ont vu le jour ; c'était la première tranche.

La station de traitement de l'eau potable prévue pour 500 maisons fournissait les 240 déjà construites avec un premier bassin de réserve de 400 m3. L'aire de la station avait été aménagée pour recevoir un deuxième réservoir de 400 m3 également.

Au début de ce nouveau siècle, les travaux d'aménagement (débroussaillage et VRD) pour construire la deuxième tranche ont été achevés. Les permis de construire demandés par l'aménageur ont été délivrés sans qu'ait été exigé l'approvisionnement préalable en eau potable pour ces nouveaux habitants : à savoir, la construction de la deuxième citerne prévue au départ. Les premiers habitants de cette deuxième tranche ont commencé à s'installer en 2001, voilà 3 ans, et les premiers ennuis sont apparus : baisses de pression privant d'eau les quartiers hauts.

Une première alerte a été signalée auprès du représentant local de la municipalité qui a écouté et promis d'améliorer la distribution. Les démarches auprès de l'aménageur, si celles-ci ont eu lieu, n'ont pas été fructueuses, et pourtant, si le problème avait été pris en compte à cette époque (aménagement de la station avant la sortie de terre des premières maisons) nous n'aurions pas été obligés de manifester notre courroux à plusieurs reprises auprès de la Mairie de MONTAOUROUX.

Deuxième problème celui de l'assainissement des eaux usées.

Certains quartiers nouveaux en contrebas de la station d'épuration étaient dépourvus de pompes de relevage, l'évacuation des eaux usées s'effectuant très mal. Il a fallu faire une intervention auprès de la DDASS. **Va-t-on s'apercevoir que la station d'épuration est insuffisante pendant la saison d'été ?**

Troisième problème : l'approvisionnement en eau des bouches d'incendie.

Aux cours des années précédentes ce problème concernant le bon fonctionnement de ces installations avait été évoqué auprès des différents partenaires. Rappelons que le quartier des Esterets est en zone forestière et considéré par les professionnels de la forêt et de la protection contre les incendies comme une zone à haut risque. La démonstration a été faite que ce deuxième réseau n'était pas alimenté malgré les 100 m3 de réserves pour les incendies.

Que s'est-il passé cet été ?

Les travaux de réalisation d'une deuxième citerne n'ont été entamés que depuis le début juillet 2004. Ces travaux, conjugués à une augmentation de la demande en eau des habitants, ont entraîné des coupures intempestives pouvant pour certains habitants atteindre près de 20 heures d'affilée.

Les informations données par le représentant de la mairie ou de la Générale des Eaux concernant les raisons de ces coupures et le retour à la normale n'ont jamais été les mêmes.

Lors de notre première intervention à la mairie de Montauroux le 4 août dernier, nous avons demandé qu'au minimum soit établi et diffusé un planning des coupures de distribution d'eau, ceci déjà après 2 à 3 semaines de coupures sans informations.

Ce problème connu depuis longtemps, a été traité de façon lamentable et avec une désinvolture qui frise l'incompétence.

Le manque d'informations sur la situation et ce, en plein mois de juillet et août, a démontré une fois de plus le manque de considération et de respect de la mairie envers ses administrés qui a reproché aux habitants un manque de civisme!!!...

Les habitants se sont posés et ont posé les questions suivantes aux élus :

<< Pourquoi les travaux ont-ils été réalisés en plein mois de juillet et août ? Pourquoi n'ont-ils pas été prévenus de la situation ? Que ce serait-il passé en cas d'incendie ? Quand tous ces travaux seront-ils terminés ? Les bornes incendie fonctionnent-elles aujourd'hui ? >>

A ce jour aucune réponse !

Les habitants sont restés dans l'expectative ; tous les intervenants dans ce dossier se passaient la patate chaude : « c'est pas moi c'est l'autre », Mairie, Générale des eaux, France-Terre, l'aménageur. **Plus grave encore, les habitants n'ont aucune certitude pour la distribution d'eau l'été prochain.**

**Serons nous encore, à l'été 2005, soumis à la pénurie d'eau et d'assainissement pour carence de gestion des services publics de Montauroux ?**

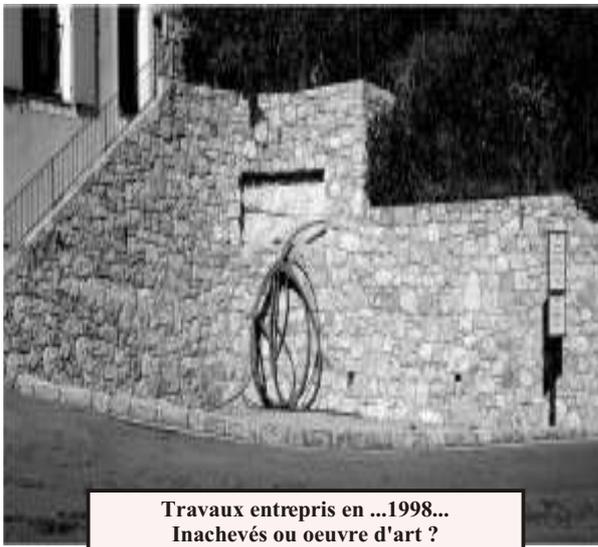
Dans une démocratie moderne, est-il admissible de laisser les habitants dans l'ignorance à propos d'un sujet si important qui concerne la santé et la sécurité publique ?

G.V. et C.C Habitants des ESTERETS DU LAC

## A l'issue de la dernière assemblée générale extraordinaire,

ont été nommés aux commandes: Président: Robert Cecchinato, Vices-Présidents: Marie-France Coursimault et Chistian Cauvy, Secrétaire: Michèle Chichizola, Trésoriers: Lucien Remond et Priscille Bressan, Membres: Guy Coursimault, Eric Bourlier, Pierre Robardet, Martine Lacour.

**Afin de diversifier nos actions nous avons besoin d'être plus nombreux. N'hésitez pas à nous contacter pour des idées, des articles, des coups de mains.....**



Travaux entrepris en ...1998...  
Inachevés ou oeuvre d'art ?

## ANTENNES

Malgré diverses interventions des parents et d'associations, c'est le statu-quo à la mairie sur le déplacement des antennes. Un livre blanc sur la téléphonie mobile, sorti au mois de mars, expose clairement et scientifiquement les dangers d'une exposition prolongée aux ondes électromagnétiques. Au mois de juin, la mairie de La Roquette sur Siagne a gagné un procès en appel contre Bouygues, qui refusait de déplacer son antenne située à vingt mètres de l'école. A Montauroux ce sont 2 antennes qui sont à moins de trente mètres de la cour.



Mais comme annoncé dans le bulletin municipal de février, la mairie estime que le risque est négligeable pour la santé de nos enfants. Comment peut-on être négligeant sur ce point ? Et malgré un questionnaire faisant ressortir que 80% des parents sont favorables au déplacement des antennes, M. le Maire a annoncé en conseil d'école qu'il n'entreprendrait aucune démarche en ce sens, à moins d'y être contraint par une loi !

Comment faire comprendre que c'est la santé de nos enfants qui est en jeu, et qu'avec le temps passé sous ces antennes, c'est le risque de pathologies lourdes qui augmente ?  
G.A.

## Il était une fois l'horodateur...

### Montauroux City

On n'y reviendra pas, c'est ainsi. Les horodateurs font désormais paysage sur la place du Clos. Et même si les appareils gourmands (paiement dès la 1<sup>ère</sup> seconde) ont été préférés aux appareils généreux (paiement après une durée de gratuité), il faut tout de même reconnaître que leur appétit a permis de débarrasser la place de ses « voitures tampons » au profit des « véhicules passants ».

A l'évidence, les machines à sous avec gratuité auraient eu le même effet, avec, en plus, la satisfaction des commerçants, heureux de voir leurs clients moins stressés et moins fauchés.

Mais, bon, on ne va pas en faire un plat ! Ce qui est fait est fait.



### Voyons plutôt dans la pratique :

D'un côté, ces fameux horodateurs, droits sur leur piquet, froids, des chiffres à la place des yeux, fiers de se savoir soutenus par les képis. De l'autre, vous, dans votre voiture, avec une idée en tête : la baguette, le journal, le paquet de cigarettes ou la boîte d'aspirine promise à votre tribu. Ambiance Ennio Morricone, « il était une fois l'horodateur » : crêneau, recherche du robot, monnaie, ticket, retour voiture, dépôt ticket, accès commerces, retour voiture. Et si, par malheur, votre place se situe sur le parking « marjolaine », rajoutez une bonne trentaine de marches d'escalier (aller puis retour, 2 fois) pour récupérer le ticket libérateur sur la place du Clos. Avouez que pour quelques tranches de jambon, faut être motivé ! Mais ne faisons pas la fine bouche, comparés à la chevauchée fantastique pour s'extraire des divers centres commerciaux de la plaine, nos soucis d'horodateurs font figure de petits bobos.

Sauf quand la cavalerie arrive trop tôt, et décore votre monture d'une amende difficile à avaler. Et dans ce cas, on n'a qu'une envie : fuir Montauroux City.



# Rentrée 2004 : des hauts et des bas ... en haut et en bas !

La grande nouvelle, c'est la rentrée à l'école primaire du bas. 6 classes entièrement remplies par les enfants des Estérêts, dont la population infantile ne cesse de croître (+ 40 enfants en 1 an). Bienvenue à Mme Cunis, la nouvelle directrice, ainsi qu'à tout le personnel, enseignant et non enseignant. Les classes semblent surchargées en maternelle, avec des effectifs à 30 enfants. Et certainement une liste d'attente dès à présent tenir compte pour envisager une nouvelle ouverture l'année prochaine. La garderie est organisée à la mairie annexe, avant et après le bus. Espérons que des activités seront développées pour ces enfants dont les parents travaillent...

Les écoles maternelle et élémentaire du haut semblent respirer, avec les 4 classes qui ont migré. Souhaitons également la bienvenue à Mme Allibert, directrice de maternelle, et à M. Acquet, directeur de l'élémentaire. La garderie du soir en maternelle est maintenant assurée par le personnel Atsem, et permet aux enfants de pratiquer des activités ludiques et éducatives. L'étude du soir à l'élémentaire est maintenant assurée par Cyril, éducateur, épaulé de 2 animateurs chargés des activités pour les autres enfants.

La contrepartie est l'augmentation du prix de la garderie, qui est passé de 2 à 3 ... Une famille de trois enfants se retrouve avec une dépense mensuelle de 144 !

La gestion de la cantine, assurée par une société de restauration industrielle qui était à l'essai pour un an, a été reconduite sans autre forme d'évaluation, s'est vue limitée en nombre de places, pour des raisons de sécurité nous dit on ... Comment peut-on interdire l'accès à une maman qui ne travaille pas, certes, mais qui a un enfant à l'élémentaire, un autre à la maternelle, et un autre en bas âge à la maison. Elle doit en une heure et demi aller chercher ses enfants, les faire manger, les ramener. Si par malheur elle ne dispose pas de voiture, comment effectuer les 3 kilomètres qui la sépare de l'école ? Le statut trop simpliste de la maman qui ne travaille pas devrait sans doute être revu ...

Mais rien ne saurait ébrécher le bel optimisme et le volontarisme affichés par tous, qui sans aucun doute verront tous ces petits problèmes se résoudre les uns après les autres. Bonne rentrée à tous !

G.A.



## Un peu d'histoire : Jean-Louis de la Vallette Duc d'Espéron (1554-1642) surnommé « Pernoun » ou « Lavalletto »

Pour quelle raison brûle-t-on chaque été l'effigie du Duc d'Espéron à Montauroux ? Pourquoi disait-on encore au début du 20<sup>e</sup> siècle sous les platanes de la place, pour décrire un vrai coquin : « *a fai mai de mauu que Pernoun* » (il a fait plus de mal qu'Espéron) ou même : « *adiou la Valetto, lou diablè què tè regretto* » (Adieu la Valette, duc d'Espéron, il n'y a que le diable qui te regrette) ? Quelle faute inexpiable fait-on payer au Duc ? Car dans la tradition populaire l'exécution, même symbolique, d'un grand seigneur était une cérémonie somptueuse et colorée permettant au petit peuple taillable et corvéable de se consoler en s'assurant qu'en ce bas monde les risques ne sont pas toujours du même côté.

### Un Duc de triste réputation

Jean-Louis de la Valette, gentilhomme gascon né à Caumont en 1554 était devenu à sa mort, en 1642 à l'âge de 88 ans, un des hommes les plus riches, les plus puissants et les plus jaloux du Royaume. Favori d'Henri III, Amiral de France à 33 ans, il est constamment mêlé, à la tête de ses « gascons », aux événements sanglants d'une époque terrifiante de l'histoire de France.

Dès 1589, cette force de la nature aide Henri IV à reconquérir son royaume contre les « ligueurs » du Duc de Guise, notamment en Provence de 1592 à 1596. Mais sa réputation de « trompe la mort » ne le rend pas particulièrement sympathique. On le décrit comme un homme violent, vindicatif, totalement insensible à la pitié. Fastueux, orgueilleux et insolent, il est aussi rusé et déloyal.

Destitué par le roi et délogé par la force de son gouvernement de Provence en 1596, il complète contre lui. Il est d'ailleurs à ses côtés le 14 mai 1610 lors de son assassinat par Ravaillac. Les soupçons de complicité avec l'assassin n'ont cependant jamais été démontrés. Confiné à résidence à Loches par Richelieu qui le détestait, il y meurt en 1642, à 88 ans.

### Le Duc et la Provence

A 39 ans, en 1592, il s'auto désigne gouverneur de Provence à la suite de son frère, mort au combat à la tête des troupes du roi de France contre celles de Charles-Emmanuel de Savoie. Il reprend la campagne de Provence, fait tomber l'une après l'autre les places-fortes les moins bien défendues et, le 15 septembre 1592, met le siège devant Montauroux. Le village n'est pas une place forte ; ce sont les maisons des villageois qui en forment l'enceinte et le Duc fait sommation aux troupes de Savoie de se rendre avant qu'il ne soit trop tard.

Ceux-ci, forts de 900 hommes, refusent. Il fait donc parler le canon qui, en peu de jours « *fait plus de brèches qu'il n'en était besoin pour les forcer* ». Ils demandent à capituler mais le Duc refuse et les enjoint à continuer ou mourir. Charles-Emmanuel envoie 3000 hommes pour les dégager - le Duc fait face - les troupes de Savoie se retirent sans combattre.

Les assiégés, en désespoir, se rendent et sont punis avec la plus haute sévérité : les chefs sont pendus, les soldats qui ne sont pas morts au combat sont envoyés aux galères à Toulon.

La population qui n'avait pas pu fuir dans les bois et les montagnes est livrée à la soldatesque. Montauroux était, pour Espéron, une façon de frapper d'effroi ce qui restait de « ligueurs » en Provence.

Dans l'inconscient collectif du village, Espéron, qui détestait les provençaux et le clamait tout haut, fut ressenti comme une inguérissable blessure.

c'est pourquoi, n'ayant pu tuer le féroce Duc sur le terrain, ils continuent à brûler son effigie en souvenir d'une triste journée vieille de 412 ans.

F.G ( source : « la mémoire tragique de Montauroux » Henry Appia-professeur émérite à la Sorbonne. Document prêté par M. Guérin.)

